

## Cadre Territorial de Santé spécialité : Assistant Médico-Technique

<b>PIECES A FOURNIR</b>
-------------------------

Aucune modification ne pourra être enregistrée à partir de la date de clôture des inscriptions.

- ⇒ 1 chèque (bancaire ou postal) d'un montant de 8 € établi à l'ordre de la "Paierie Départementale" (cette somme restera acquise au Centre de Gestion, et ne pourra en aucun cas donner lieu à remboursement).
- ⇒ un état signalétique des services militaires ou un certificat de position militaire ou encore un certificat individuel de participation à la journée d'appel et de préparation à la défense ou une des attestations figurant aux articles R111-7, R112-7 et R112-8 du code du service national (attestation de recensement, attestation de situation en règle vis-à-vis du service national).
- ⇒ Photocopie lisible d'une pièce officielle et en cours de validité: carte nationale d'identité, passeport, livret de famille.
- ⇒ Tout document justifiant du statut de travailleur handicapé. Vous serez destinataire de la liste des médecins agréés de votre département et d'une lettre de prise en charge de la visite médicale par le Centre de Gestion de la Manche, à remettre au médecin.
- ⇒ Copie des titres ou des diplômes requis.
- ⇒ état détaillé des services effectués, certifié par l'autorité investie du pouvoir de nomination (utiliser l'imprimé ci-joint). **Uniquement pour les candidats au concours interne !**
- ⇒ copies des contrats de travail, certificats, etc... **Uniquement pour les candidats au concours externe !**

